

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de conseillers municipaux présents : 20

Nombre de votes contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de votes pour : 29

Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 juin 2018

<u>Présents</u>: Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÜN, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Catherine MAIGNAN, Nadège FONTAINE, François LENHARD, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés

Claude FLEURY, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD, Evelyne CAU, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN, Guillaume GUERRÉ, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN, Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÜN, Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME, Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS, Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Laurent JOLLY, Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT, Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE.

Début de la séance : 19h00 Fin de la séance : 21h27 Secrétaire : Jenny OLLIVIER

RESSOURCES HUMAINES

DL.18.047 - Recrutement d'un vacataire

Marie-Claude BLIN expose:

Le statut de la fonction publique territoriale prévoit que les emplois permanents des collectivités territoriales sont occupés par des fonctionnaires territoriaux. Ces emplois peuvent dans certaines circonstances être occupés par des agents non titulaires de droit public. Ces mêmes agents peuvent par ailleurs occuper des emplois non permanents correspondant à des besoins occasionnels ou saisonniers.

En dehors de ces cas de recrutement, les collectivités peuvent recruter des « vacataires ». Ni fonctionnaire, ni agents non titulaires de droit public, les agents vacataires sont recrutés dans des conditions particulières.

La notion de vacataire répond à trois conditions :

- recrutement pour effectuer un acte déterminé répondant à un besoin ponctuel de la collectivité,
- recrutement discontinu dans le temps.
- rémunération à l'acte selon la nature de la tâche.

Ainsi, dans le cadre de l'éveil musical auprès des enfants de la halte-garderie et du Relais des Assistantes Maternelles (RAM), il est fait appel à un intervenant pour proposer des ateliers musicaux adaptés à la toute petite enfance (enfants de moins de 3 ans). Ces ateliers ont lieu tout au long de l'année scolaire à raison d'une à deux heures tous les 15 jours en fonction du planning trimestriel d'activités élaboré par la responsable du service Petite Enfance/RAM en collaboration avec les assistantes maternelles.

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, qu'il est difficile de quantifier à l'avance, il est rémunéré après service fait.

Après présentation en commission « Finances Ressources Humaines » du 4 juin, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de créer un emploi de vacataire pour animer les ateliers musicaux à destination des enfants de la haltegarderie et du RAM au cours de l'année scolaire 2018-2019,
- de rémunérer ce vacataire à l'acte après service fait sur la base d'un forfait horaire brut de 30€.

Après débats et délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 6 Juillet 2018

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 9 Juille 218

Publication le : 9 Juille 218

Notification le : 9 Juille 218

Le Maire

Christian DUMAS.

Acte à classer

DL-18-047

1

2

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture > AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL_2_2018-07-09T10-22-12.00 (MI211750304)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20180626-DL-18-047-DE (<u>Voir l'accusé de réception associé</u>)

Objet de l'acte :

Recrutement d'un vacataire

Date de décision :

26/06/2018



Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

4. Fonction publique

4.2. Personnel contractuel

Acte:

DL.18.047-RH-recrutement d'un

Multicanal: Non

vacataire.PDF

Classer

Annuler

Préparé Transmis

Date 09/07/18 à 10:22 Date 09/07/18 à 10:22

10:22

Par RICHARD Aurélie

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 09/07/18 à 10:29